



Prévenir les désordres,
améliorer la qualité
de la construction

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

septembre 2018

L'Agence qualité construction crée une délégation régionale à Rennes

Après avoir créé en mars 2015 trois délégations régionales à Bordeaux, Lyon et Strasbourg et forte du bilan positif de cette démarche, l'Agence qualité construction (AQC) installe une nouvelle délégation régionale dans le Grand-Ouest, à Rennes.

L'objectif : inscrire son action de prévention des pathologies du bâtiment et d'amélioration de la qualité des projets dans un dialogue permanent avec les acteurs locaux de la construction.

Au niveau national, l'AQC est un organisme apprécié des acteurs français de la construction qui reconnaissent à la fois son expertise dans le domaine de la pathologie du bâtiment et sa capacité à développer un cadre consensuel autour de l'objectif de prévention des désordres et d'amélioration de la qualité de la construction. Au niveau européen, son action pour mieux faire comprendre la cohérence du système assurantiel français de la construction est également largement reconnue.

Au niveau local, l'AQC est moins bien connue des acteurs de terrain, qu'il s'agisse des professionnels du bâtiment, des acteurs de la formation initiale et continue ou des maîtres d'ouvrage. De fait, la création de délégations régionales est la garantie d'une insertion durable dans le réseau des acteurs régionaux par une proximité attentive et continue.

Comme celles de Bordeaux, Lyon et Strasbourg, la délégation de Rennes aura donc pour mission de mieux faire connaître les actions de l'AQC, d'instaurer un dialogue permanent avec les acteurs locaux et de les sensibiliser à la prévention des désordres, de partager les connaissances et de participer aux efforts locaux pour améliorer la qualité dans la construction.

Émilie Roch-Pautet, nouvelle déléguée régionale de l'AQC à Rennes, est dès à présent à l'écoute des acteurs de la construction du Grand-Ouest. Ingénieure de formation et active depuis plusieurs années dans le monde de la construction breton, elle a déjà beaucoup œuvré dans le domaine de la prévention de la pathologie du bâtiment.

Informations complémentaires- Demande d'interview :

Contact Presse AQC :

Émilie Roch-Pautet

Tél. : 06 98 02 34 87 – E-mail : e.rochpautet@qualiteconstruction.com



Le fichier JPEG Haute Définition de la photo est disponible sur notre site Internet www.qualiteconstruction.com, à la rubrique « **Presse** ».

Merci d'indiquer obligatoirement le crédit suivant : ©AQC.



L'Agence qualité construction (AQC)

L'Agence qualité construction (AQC) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, dont la vocation est la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction. Créée en 1982, son histoire prend ses racines dans le dispositif mis en place par la loi du 4 janvier 1978, dite « loi Spinetta », relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

Lieu de travail et d'échanges de 45 organismes membres qui se mobilisent autour de la qualité de la construction, l'AQC dispose de trois Commissions spécialisées : la Commission Observation, la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) et la Commission Prévention Construction (CPC).

Au cœur de son action et pour la guider, l'AQC dispose de plusieurs bases de données répondant à des objectifs ciblés : connaissance des pathologies récurrentes dans les constructions, anticipation des sinistres sériels, évaluation des potentialités de sinistres liées aux évolutions performancielles, identification des pathologies potentielles liées à de nouveaux modes constructifs ou à des évolutions réglementaires ou normatives.

Partant de cette observation à l'échelle nationale, toutes les actions de l'AQC et les nombreux outils qu'elle élabore ont pour fonction d'aider les professionnels sur le terrain dans leurs pratiques quotidiennes et de participer aux progrès collectifs du monde du bâtiment.

www.qualiteconstruction.com

Nos membres (Juillet 2018)

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	LES ORGANISMES DE QUALIFICATION ET DE CERTIFICATION
LES MAÎTRES D'OUVRAGE ET LES CONSOMMATEURS	
	LES CENTRES TECHNIQUES
LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT	
LES MAÎTRES D'OEUVRE	LES AUTRES ORGANISMES CONCERNÉS PAR LA QUALITÉ
LES INDUSTRIELS FABRICANTS	L'ÉTAT REPRÉSENTÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE LA CONSTRUCTION
LES SOCIÉTÉS ET MUTUELLES DE L'ASSURANCE	LES MEMBRES ASSOCIÉS

29 rue de Miromesnil
75008 Paris

T 01 44 51 03 51
F 01 47 42 81 71

www.qualiteconstruction.com
Association loi 1901